



Licenciement demission chantage

Par **bighelli_old**, le **15/09/2007** à **18:08**

Dois je attendre mon licenciement ou accepter de donner ma demission?
En mars 2006, je suis embauché au sein d'une société créée par un membre de ma famille, en tant que vendeur. Il est convenu que je puisse accéder au rang de responsable assez rapidement car pour quoi j'accepte certaines responsabilités très tôt.
L'année 2006 écoulée, il est temps de repartir sur une seconde saison, avec un souhait de pouvoir acquiescer une augmentation relative aux responsabilités que l'on m'a attribuées. C'est un échec.
Une déception à laquelle s'ajoute de la démotivation de ma part, je ne remplis pas tous mes devoirs de responsable. Le problème majeur étant le suivi des journaux de caisse que j'ai mis à l'abandon.
De plus cette démotivation se justifie du fait que je m'aperçois en même temps que mon salaire est calculé sur la base des 35h et que j'ai 39h hebdomadaire de présence.
Suite à ce démarrage de saison, et donc au 1er bilan qui n'est pas encourageant, il m'est enseigné une manière de récupérer des espèces sur un encaissement de façon à ce que je puisse le cas échéant récupérer des espèces pour combler les petits achats et autres frais n'étant pas passés en comptabilité la première année.
A ce jour, il m'est reproché certainement manipulation de caisse (informatique), et donc un détournement d'argent.
N'ayant aucun moyen de me disculper, et ayant la conscience tranquille quant à la situation, on m'impose de poser ma démission sous peine d'être assigné en justice.
Ne sachant comment réagir j'attends votre réponse avant de signer ma démission ou de réclamer un licenciement.
Par avance merci, et voici à nouveau ma question:
Dois-je accepter de signer ma démission ou attendre un licenciement?

Par **ly31**, le **17/09/2007** à **10:03**

Bonjour,
Dans un premier temps, je vous conseille de ne surtout PAS donner votre

démission, car vous ne pourrez pas prétendre à d'éventuelles allocations assedic
Je vous conseille de vous mettre en rapport avec l'Inspection du Travail, afin qu'il soit informé de tous vos problèmes et qu'il puisse vous conseiller au mieux dans cette affaire
Je vous souhaite bon courage
31